

LES PARTIS POLITIQUES ET LE VOTE DES FEMMES

Le Congrès du Parti socialiste confirme ses vœux antérieurs favorables au suffrage féminin

Le Congrès National du Parti socialiste qui s'est réuni à Mulhouse avait à son ordre du jour la question du vote féminin.

M. Sixte-Quenin représentant la tendance de M. Frossard (démissionnaire du Parti socialiste) avait proposé la motion suivante au nom de la Fédération des Bouches du Rhône :

« Le parti socialiste s'est affirmé de tout temps pour l'égalité des sexes et n'a cessé de combattre en faveur des droits de la femme.

« Il considère que tous ses efforts doivent tendre à effacer toute distinction entre les sexes comme entre les classes.

« Le congrès affirme, comme une tâche essentielle pour ses élus et tous ses militants, la propagande socialiste auprès des femmes, afin de les libérer de tous les préjugés et traditions qui retiennent encore un trop grand nombre d'entre elles sous la domination des ennemis des travailleurs et de la liberté.

« Considérant le danger que pourrait représenter pour les libertés publiques l'attribution immédiate du droit de vote aux femmes, lequel risquerait d'amener légalement l'installation du fascisme à upouvoir;

« Le Congrès donne mandat à la C.A.P. et au groupe parlementaire, lorsque la question du suffrage féminin sera à l'ordre du jour des travaux parlementaires, de se concerter pour déterminer leur action au mieux des intérêts du socialisme et de la classe ouvrière. »

M. Bracke, au nom de la commission du Nord, avait proposé à la commission, le contre-projet que voici :

« Le Congrès renouvelle avec force les décisions qui furent toujours celles du socialisme international, en faisant un devoir strict à toutes ses fédérations et sections de même qu'à tous ses militants et élus de faire tous leurs efforts et de prendre toutes les initiatives nécessaires pour que l'égalité complète politique, économique, juridique entre les sexes se réalise au plus tôt en France.

« Il déclare par conséquent que toutes les occasions doivent être saisies pour que soient donnés par la loi, aux femmes françaises, les mêmes droit d'électorat et d'éligibilité qu'aux hommes. »

Par 21 voix contre 5 la commission se prononça pour la motion Bracke, et par 2.117 mandats contre 729 le Congrès se rallia à la motion de la Fédération du Nord confirmant les décisions antérieures du Parti socialiste concernant le vote des femmes.

Ce succès impressionnant aura, nous l'espérons, une suite logique au Parlement, et nous voulons croire que désormais, fidèles à la motion de leur Congrès, les députés socialistes se refuseront à suivre au Parlement ceux qui, comme M. Sixte Quenin voudraient les entraîner dans un opportunisme dangereux.

C. B.

1935-22-06

n° 1155